



Charte des accompagnateurs 2024/2025

Les règles établies ci-dessous sont valables pour l'encadrement des groupes dans le cadre des matinées interclasses, des cycles de natation et d'aisance aquatique, des sorties scolaires avec et sans nuitées ainsi que pour tous les moments où les familles sont sollicitées pour accompagner les élèves au sein de l'école.

Encadrement du groupe

1. **Identifier le groupe d'élèves** dont je suis responsable et m'assurer que les enfants m'ont bien identifié(e).
2. Accepter l'éventualité de **ne pas avoir mon enfant dans mon groupe** et avoir une **attention égale** envers tous les enfants de mon groupe.
3. **Vérifier régulièrement que mon groupe est au complet** et rester en permanence avec le groupe qui m'a été confié. (Le groupe doit être au complet avant d'effectuer un déplacement).
4. Exiger **le respect des consignes**, le calme et une attitude convenable.
5. Lors des déplacements, **m'assurer que le rang reste serré** et se déplace en respectant les lieux.
6. Dans le car, m'assurer que les enfants sont **bien assis et attachés**.
7. Pendant toute la sortie, **veiller à la sécurité et à la santé des enfants** (casquette, hydratation, vêtements selon le temps...)
8. Sur le lieu de la sortie, **aider les enfants à rester attentifs**, à s'investir et à comprendre.
9. **Au moment du pique-nique**, vérifier que chaque enfant mange correctement son propre repas (ne rien proposer ni échanger).
10. Lors du **passage aux toilettes**, se déplacer collectivement et inciter le passage de tous les enfants.

Posture

11. En tant qu'adulte, veiller à avoir **un langage et une tenue adaptés au public solaire**, aux lieux, et aux activités.
12. En tant qu'adulte responsable, **ne pas fumer devant les enfants** (une pause pourra être convenue avec l'enseignant(e).)

Confidentialité

13. **N'utiliser mon téléphone portable qu'en cas d'urgence et aucunement pour lire ou émettre des SMS, filmer ou photographier**. Des photos seront prises par l'enseignant(e), à des fins pédagogiques et dans le respect du « droit à l'image ».
14. En tant qu'adulte accompagnateur, ne pas oublier que **les enfants restent sous la responsabilité de l'enseignant** de la classe.
15. Faire part de toute difficulté rencontrée par les élèves à l'enseignant de la classe et veiller à la **confidentialité des informations** entendues en cours de journée : ces dernières ne doivent en aucun cas être remontées aux familles des élèves par les accompagnateurs.

Nous remercions les familles qui s'investissent auprès des élèves pour leur participation et leur coopération.

L'équipe enseignante

Signature de tous les parents d'élèves